

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE



MAIRIE DE
BOUHANS-LÈS-LURE
70200

Bulletin MUNICIPAL

JANVIER 2022 - N° 62

SOMMAIRE

- MOT DU MAIRE

- INFORMATIONS
 UTILES

- DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL
 MUNICIPAL

- RECENSEMENT

- VIE DU VILLAGE
 ET TRAVAUX
 - CIVISME

- ETAT CIVIL

- CONTACTS



Le mot du maire

Bonjour à toutes et à tous,

Cette fin d'année bien particulière et inédite, pour nous Toutes et Tous, ne nous prive pas, malgré tout, de nous souhaiter un joyeux Noël et une belle année 2021. Il est vrai, la crise sanitaire dure et nous met, à nouveau, toutes et tous à rude épreuve. Elle frappe l'ensemble de notre pays et se conjugue désormais avec une crise sociale et économique, qui nous touche parfois jusqu'au cœur de nos familles et amis les plus proches. Nos pensées vont vers eux pour leur souhaiter un prompt rétablissement.

Il est vrai, les efforts collectifs nécessaires impactent notre quotidien. Cette crise nous impose la distanciation, au risque de l'éloignement social, et la rigueur du confinement, au risque de l'isolement, du chacun pour soi et de ne plus agir pour demain.

Et pourtant, nombre d'entre nous ont poursuivi leur action, dans la générosité, l'engagement, l'équipe municipale a distribué les colis des anciens la dernière quinzaine de décembre.

En ce qui concerne les travaux pour 2022, plusieurs projets sont à l'étude avec des coûts très importants, le reboisement de la forêt suite aux résineux scolytés et le renouvellement du réseau d'eau à différents secteurs de la commune.

Je le répète tout le temps mais n'hésitez pas à faire part de vos suggestions concernant des travaux de sécurisation ou d'améliorations dans le village.

Je le souhaite, à Chacune et Chacun d'entre vous, pour une belle et heureuse année 2022.

Éric FRECHIN



horaires d'ouverture du secrétariat :

Jeudi : 9 h 00 - 17h

Vendredi : 13 h 30 - 17h

(Permanence du maire le Jeudi après-Midi)

Nous contacter:

Tel: 03.84.30.10.03

Mail: mairie.bouhansleslure@wanadoo.fr

Site Internet: <https://bouhans-les-lure.fr>

Aide pour vos démarches administratives:

www.service-public.fr

Ou par téléphone le **3939** est accessible du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h, au tarif de 0.12 € la minute à partir d'un poste fixe.

Recensement Citoyen (Militaire)



Les jeunes doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Les intéressés doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents.

Le représentant légal du jeune peut demander son inscription sur la liste communale.

Attention : Si la démarche n'est pas faite, le jeune n'obtiendra pas son attestation de recensement et celle-ci devra être obligatoirement être présentée lors d'un examen, d'un concours ou même pour l'inscription à l'auto-école.

Ne manquez pas le recensement !

Permanence Parlementaire:

Christophe LEJEUNE, député de la Haute-Saône, a installé sa permanence:

5 Rue Georges Colomb à Lure, **Téléphone: 03.84.20.62.02**



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

Pensez à télécharger l'application pour recevoir les informations de votre commune.

Location salle communale

Vous avez un repas de famille de prévu et votre maison est un peu petite pour accueillir vos invités... La salle des fêtes de la commune peut être une solution. Pour 50€ le week-end, la salle, la cuisine et la vaisselle est à votre disposition. Au vu du prix attractif et dans un souci de garder ce lieu en bon état, la location est **EXCLUSIVEMENT** réservée aux habitants de la commune et aux personnes majeures.

Nouveaux arrivants dans le village :

Les nouveaux habitants de notre commune, à qui nous souhaitons la bienvenue, sont priés de venir se faire connaître en Mairie munis de leur livret de famille.

Les Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Octobre 2020

- Assiette des coupes 2021: Vente en bloc façonné des parcelles 14a2 et 25, Chablis dans la parcelle 8 et affouage dans les parcelles 14,25,35 et 37.
- Tarif des Menus Produits Forestiers:
 - Houppiers/Taillis: 5.50€ le stère
 - Charbonnette: 1.00€ le stère
 - Fond de coupe: 3.00€ le stère
- La délivrance des coupes pour l'affouage 2020/2021 se fera en parcelles 3,4 et 34 de la forêt communale.
- Mode et conditions de partage de l'affouage 2020/2021
 - ⇒ Partage de l'affouage par feu (un lot par foyer).
 - ⇒ Le partage se fera au plus tard le 31/03/2021.
 - ⇒ Le prix de la taxe d'affouage est fixé à **95€ la part**.
 - ⇒ Le délai d'exploitation est fixé au 31/05/2021
 - ⇒ Le délai de vidange est fixé au 31/08/2021
- La liste provisoire des affouagistes est arrêtée à 128 feux.
- L'exploitation des grumes dans les parcelles 3,4 et 34 sera faite par la SARL Lamboley pour un montant de 21€ HT/m3.
- Election des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement foncier: BRESSON Vincent, PICHOT Gérald et LAMBOLEY Jérôme sont élus à l'unanimité.
- Tarif de l'eau 2020/2021:
 - Part fixe: 45.20€
 - De 0 à 300m3: 1.35€/m3
 - > 300m3: 1.05€/m3
- Demande de subvention pour le renouvellement du réseau d'eau potable: Rue de Champs Joits, Chemin des vignes, Hameau de la Brosse.
- Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
- Non transfert de pouvoir de police à la communauté de communes du Triangle vert dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers, de l'accueil des gens du voyage.
- Désignation d'un référent COVID: Sylvain LAMBOLEY.

Séance du 18 décembre 2020

-
- Renouvellement de la convention d'assistance informatique avec Ingénierie 70
- Renouvellement de la convention d'instruction des dossiers d'urbanisme avec Ingénierie 70
- Renouvellement de l'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion
- Souscription à l'application PanneauPocket

Séance du 9 Avril 2021

BUDGET COMMUNE

- Affectation du résultat: - 65 866.14€ à la section d'investissement
+ 87 110.34€ à la section de fonctionnement

- Vote du Budget Primitif 2021:

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 302 810€	Dépenses : 120 866€
Recettes : 302 810€	Recettes : 120 866€

Vote des taux d'imposition 20201 inchangés pour la part communale.

BUDGET ANNEXE EAU

- Affectation du résultat: + 6 841.41€ à la section d'investissement
- + 34 135.48€ à la section de fonctionnement

Vote du Budget Primitif 2021:

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 71 735€	Dépenses : 186 841€
Recettes : 71 735€	Recettes : 186 841€

- La carte Avantages Jeunes offertes aux jeunes de 11 à 20 ans.
- Programme de travaux en forêt dans la parcelle 34, dégagement de semis naturels et plantation, Travaux confiés à l'entreprise AUGIER pour la somme de 2597€HT.
- Convention d'assistance technique avec Ingénierie 70 pour la maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau eau (Hameau de la Brosse; rue du grand Puits et Chemin des Vignes)

Séance du 9 Juillet 2021

- Participation aux charges de fonctionnement de l'antenne du RASED de Lure: 1.80€/élève par an.
- Plan de relance pour la reconstitution des peuplements forestiers suite à la coupe des arbres malades (scolytés), demande de subvention à hauteur de 70%.
- Convention d'implantation d'un point d'apport pour les Bio déchets avec le SICTOM.
- Désignation d'un coordonnateur pour le recensement 2022
- Motion contre la mise en place de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêt au financement de l'ONF

Les Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 Septembre 2021

- Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance.
- Achat d'un terrain Impasse des perches à Habitat 70, 204 m2 pour irrégularité foncière.
- Vote sur la non prise en charge des travaux connexes pour l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier.
- Renouvellement du contrat d'assurance statutaire avec le CIGAC.
- Demande de participation à la mise en concurrence de la garantie maintien de salaire par le Centre de Gestion.

Service EAU

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020.
- Facturation aux abonnés des compteurs d'eau cassés, gelés ou des compteurs:
 - ⇒ Remplacement ou ajout compteurs supplémentaires: **125€HT**
 - ⇒ Suppression et neutralisation avec fermeture de l'eau à la bouche à clé: **100€HT**
- Participation au raccordement du réseau d'eau potable de la commune pour tout branchement neuf: **1 250€ HT** (Comprend la canalisation d'une longueur maximale de 5 mètres linéaires, les travaux supplémentaires comprenant une traversée de route seront facturés 850€HT).

Séance du 19 Novembre 2021

- Assiette des coupes 2022: Vente en bloc façonné dans les parcelles 27,29 et 34.
- Tarif des Menus Produits forestiers dans les parcelles 35 et 37 (Houppiers et taillis: 5.50€HT le stère, charbonnette 1€HT le stère)
- Mode et conditions de partage de l'affouage dans les parcelles 14 et 25, 95€ le lot.
- Exploitation des grumes pour 2022 dans les parcelles 14 et 25:
 - SARL Lamboley pour l'abattage, le façonnage et le débardage au prix de 22€HT le m3.
- Dénomination d'une voie publique: "Chemin du Bochet," voie de la route de Quers menant à la ferme du Gaec du Bochet.
- Participation de la commune à hauteur de 15€/ mois pour le risque prévoyance.
- Commande d'un défibrillateur avec la communauté de communes du Triangle Vert.
- Recrutement et rémunération d'un agent recenseur pour 2022.

Recensement de la population 2022



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune !



Il a lieu du **20 janvier au 19 février 2022**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer : Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous (Elise ROBARDEY), munie de sa carte officielle. Elle déposera dans votre boîte aux lettres vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ; sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider. Si vous le préférez, l'agent recenseur vous remettra lors de son passage des questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous.

IMPORTANT:

Vu le contexte sanitaire et afin d'éviter au maximum les contacts, **NOUS DEMANDONS QUE TOUTES LES PERSONNES QUI UTILISENT INTERNET SE FASSENT RECENSER DE CETTE MANIÈRE.**

Merci de tenir les chiens enfermés ou attachés lors du passage de l'agent recenseur.

Si d'autres personnes se présentent au titre d'agents recenseurs pour la commune, ne les recevez pas et prévenez la mairie ou la gendarmerie de leur démarche frauduleuse.

Votre Agent Recenseur



la Vie du village et travaux

Conscient que nous sommes tous las de cette crise sanitaire dont nous ne voyons pas le bout, malgré la privation de nos traditionnels rendez-vous avec vous, la commune tente à sa manière de perpétuer le lien avec les habitants...

Pas de Repas pour nos aînés mais des colis Gourmands...

Heureusement que le Conseil Municipal ne devait pas se réunir en ce mois de décembre... La salle du conseil a été envahie de bonnes choses pour se reconforter...



Présence Verte a pour objet de promouvoir un service de téléassistance permettant aux abonnés d'avoir de l'aide en appuyant sur un simple bouton...

Depuis 2014, la commune prend en charge les frais d'installation du dispositif de téléassistance (31€).



Les Conseillers ont distribué :

17 colis simple

Et

12 colis pour les couples

47 jeunes ont reçu une Carte Avantages Jeunes au mois de Septembre



Le cimetière fait peau neuve.

Le Mur d'enceinte du cimetière, très fatigué voire même dangereux est enfin rénové. Travaux réalisés par la SARL Simonin de Mignavillers

Coût des travaux : 24 912.50€
Subvention de l'état (DETR) : 6000€

Soit un investissement communal de
18 912.50€

Rue du Château

Suite à la réception d'un courrier demandant la mise en place de dos d'âne pour faire ralentir les véhicules dans la rue du Château, le Conseil Municipal a décidé de demander l'avis aux 1ers intéressés. Un sondage a recueilli l'avis des habitants de cette rue.

Résultats:

- ◆ 2 POUR
- ◆ 6 CONTRE

Au vu des résultats, il n'y aura pas de dos d'âne d'installés. Cependant les réponses revenues en mairie amènent d'autres pistes pour faire ralentir la vitesse des conducteurs et sécuriser cette zone, notamment en modifiant la signalisation avec les voies perpendiculaires. Une réflexion est en cours...

Don de 2 Chênes pour la reconstruction de la charpente de Notre-Dame

C'est une modeste contribution pour une immense fierté : 2 chênes de la forêt communale de Bouhans Lès Lure vont rejoindre la cohorte des 1324 arbres nécessaires à la reconstruction de la charpente.

Des chênes sélectionnés avec précaution avec l'aide de l'office national des forêts et gracieusement coupés par Sylvain LAMBOLEY.

Quand le cahier des charges de la construction a été défini, toutes les forêts de France ont été investiguées pour proposer leurs plus beaux chênes. 30 communes de Haute-Saône ont répondu à l'appel.

Que ce soit pour leurs dimensions ou pour leurs qualités de construction de charpente, les chênes choisis dans les forêts françaises vont fournir le matériau nécessaire à la reconstruction à l'identique de la charpente et de la flèche de l'architecte Viollet-le-Duc. Cette charpente vieille de plus de 800 ans s'était consumée en 15 heures lors de l'incendie du 15 avril 2019.

La coupe de ces chênes a eu lieu le 4 mars, car la montée de sève du printemps est susceptible d'altérer la qualité du bois.

Il faut des arbres non vrillés, très droits, de 150 à 300 ans d'âge, répondant aux critères de qualité recherchés par les charpentiers qui interviendront sur le monument parisien. Ces chênes doivent également mesurer de 5 à 14 mètres de hauteur et leur diamètre de 50 à 90 centimètres.

En tout 173 chênes vont être débordés en Bourgogne-Franche-Comté. C'est la 2ème région contributrice au niveau national.

Après la transformation chez les scieurs, les poutres seront envoyées à Paris.



URBANISME,

Les demandes peuvent désormais se faire en ligne...

Vos démarches

URBANISME

en ligne

Nouveauté à partir du 1^{er} janvier 2022
Votre guichet numérique des autorisations d'urbanisme

<https://urbanisme.ingenierie70.fr/gnau/>

>> Mes démarches d'urbanisme en ligne c'est :

- Gain de temps dans la transmission de l'information
 - Une aide pour concevoir mon projet.
 - Un portail web pour déposer ma demande.
 - Après avoir créé mon compte personnel, je peux à tout moment saisir en ligne ma demande et joindre les pièces nécessaires à l'instruction de mon dossier.
 - Une interface pour suivre l'avancée de mon dossier.
- En me connectant, je peux suivre l'avancée de ma demande jusqu'à la décision de l'administration. Je peux également déclarer l'ouverture et l'achèvement de mon chantier.

>> Je souhaite connaître mes droits d'urbanisme

- CUi** Certificat d'urbanisme d'information sur la réglementation de la parcelle (notamment en cas de vente)
- CUe** Certificat d'urbanisme pour la réalisation d'une opération à décrire

>> Je souhaite réaliser des travaux

Tous travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme au préalable

Exemples : Changement de fenêtres // Pose d'une clôture // Installation de panneaux solaires // Extension // Construction // Abri de jardin // Piscine // Ravèlement de façades etc...

>> Je dépose en ligne :

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous pouvez désormais déposer vos demandes de travaux en ligne pour :

- DPMI** Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions
- DPLT** Déclaration préalable pour lotissement et autres divisions foncières non soumis à Permis d'aménager
- DP** Déclaration préalable
- PA** Permis d'aménager
- PC** Permis de construire
- PCM** Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions
- PD** Permis de démolir

>> Je me connecte au guichet numérique

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes.

<https://urbanisme.ingenierie70.fr/gnau/>



Une assistance pour votre demande d'urbanisme est prévue sur www.service-public.fr/particuliers/rubrique/loisirs puis Urbanisme

Nous enregistrons aujourd'hui beaucoup trop de plaintes à la mairie concernant les bacs à ordures qui restent dans la rue en permanence, les animaux errants et agressifs, les nuisances sonores, les propriétés non entretenues... Un brin de bon sens, un peu de respect et tout ira mieux!

AVIS aux propriétaires de chiens

Ces dernières semaines, à plusieurs reprises, plusieurs habitants de la commune m'ont alertés par la divagation de chiens pas forcément très sociables. Un chien errant représente un danger, il peut mordre ou attaquer des passants, ils peuvent aussi provoquer des accidents lorsqu'ils traversent les routes, ou bien s'introduire dans les propriétés privées et s'en prendre aux personnes et aux autres animaux par peur ou agressivité.

Nuisances sonores



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Assainissement

Nous déplorons qu'il est déversé dans les canalisations des eaux usées des déchets qui ne devraient pas s'y trouver!!!

**MASQUES, LINGETTES, GANTS, PRO-
TECTIONS HYGIENIQUES... sont jetés
dans les toilettes.**

Ces derniers endommagent les filtres à l'entrée des lagunages.

**Les conteneurs
ne sont pas
une décoration
alors rentrons les !**



Les conteneurs doivent être sortis le soir la veille du jour de collecte et rentrés le jour même. Sortir et rentrer ses poubelles est une obligation et un geste citoyen aussi. Au-delà de la pollution visuelle, la présence intempestive des poubelles sur les trottoirs constitue un obstacle contraignant pour les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite obligés d'emprunter la chaussée pour les contourner. Rentrer ses poubelles c'est donc aussi penser à la sécurité de chacun !
Un petit geste pour un meilleur vivre ensemble et pour des rues plus belles et plus sécurisées !

**En dehors des jours de collecte,
je rentre mon bac !**

Biodéchet

Une poubelle collective de Biodéchets va être installée prochainement sur la commune (l'emplacement reste à déterminer)

La collecte des déchets autorisés déposés se fait chaque semaine. Ils partent dans un centre de traitement où les déchets sont valorisés en circuit court et local. Puis ils retournent à la terre chez les acteurs locaux.

Pour avoir accès au "Biotivore", vous devez vous inscrire pour avoir un badge d'accès et des sacs biodégradables fournis par le Sictom.

Le matériel nécessaire est disponible en Mairie ou au Sictom Val de Saône.

Pour plus de renseignements:
SICTOM Val de Saône
www.sictomvds.com
Téléphone: 03.84.78.09.52



Etat-Civil

Les naissances

Charles PICHOT fils de Lucile GULOT et Gérald PICHOT le 6 Août 2021

Les mariages

Ewa BRESSON et Aurélien SENECHAL le 31 Juillet 2021

Laetitia BEDIN et Eric SPAITE le 4 Septembre 2021

Les décès

Élianne POIREL née LAROCHE 10 Novembre 2020

Claude ANDRÉ 16 Décembre 2020

Jean TROUTOT 2 Janvier 2021

Gilles POIREL 5 Janvier 2021

Lucienne JARDOT née COINTET 22 Janvier 2021

Claude JEANGERARD 21 décembre 2021

Contacts utiles



Communauté de commune du Triangle Vert

27 grande Rue 03.84.95.89.90
70240 Saulx (Ordures Ménagères, Centre de loisirs, périscolaire...)

1 bis rue de l'Eglise 03.84.94.78.95
70200 Quers (Relais Service Public, Espace Public Numérique...)

Eau et Assainissement

Eau (gestion communale) 03.84.30.10.03
6 grande rue
70200 Bouhans Lès Lure

Syndicat d'Assainissement du Bourbier 03.84.30.10.03
6 grande rue
70200 Bouhans Les Lure
Président : Éric FRECHIN

Ecole

Ecole Maternelle de Bouhans Les Lure 03.84.62.83.47
10 grande rue
70200 Bouhans Les Lure

Associations de Bouhans Les Lure

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agrée) 06.87.23.11.89
Président : Bernard LAMBOLEY

Les Bodingos 03.84.30.34.20
Président : Jean-François EBERSOLD

Les Mômes des 4 villages
Président: Mickaël GREVILLOT

Divers

ONF: Garde forestier Joris DELDON07.77.31.33.07

Trésorerie d'Echenoz la Méline (Ordures Ménagères) 03.84.76.34.64

Sictom (gestion des ordures ménagères) 03.84.78.09.52

Mail : sictom@sictomvds.com

La trésorerie de Lure n'EXISTE PLUS., désormais :

SERVICE DE GESTION COMPTABLE, 17 rue Jean Jaurès à Luxeuil Les Bains
.....Sgc.luxeuil@dgfip.finances.gouv.fr

.....03.84.93.88.54

